

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/04/2020

Dossier complet le :

17/04/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0096

1. Intitulé du projet

Dragage de sédiments au droit des exutoires pluviaux dans le port de la Figueirette à Théoule-sur-mer.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

BOTELLA

Prénom

Georges

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Théoule sur Mer

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire

RCS / SIRET

2 1 0 6 0 1 3 8 1 0 0 0 6 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial.	a) Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin : -dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent ;

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de dragage au droit des exutoires pluviaux dans le port de la Figueirette dans la commune de Théoule sur Mer.

4.2 Objectifs du projet

Extraire les matériaux qui se sont accumulés au droit des exutoires pluviaux suite aux derniers épisodes pluvieux (maximum 500m³ en place). Ces travaux sont nécessaires pour permettre le libre écoulement des eaux pluviales et ne pas générer d'inondation en amont, et également pour restaurer les hauteurs d'eau nécessaires pour la libre circulation des navires et leur prise d'amarrage aux postes proches de cet exutoire dans le port.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le dragage des matériaux en place sera préférentiellement réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice afin de ressuyer les déblais dans un géotube. La zone de chantier sera circonscrite par un géotextile. Un second géotextile sera mis en place pour être déployé en cas de rupture du premier pour fermer la passe du port.

La mixture draguée sera complétée par l'ajout d'un polymère afin de flocculer les éléments de petites granulométries. Les eaux de ressuyage, après passage au travers la géomembrane seront rejetées en fond de port après décantation dans un décanteur lamellaire (ou équivalent).

La qualité des eaux durant le chantier sera contrôlée en vérifiant la transparence de l'eau en deux points en aval du chantier. Des valeurs seuils seront éditées et en cas de différence ((valeur avant dragage - valeur durant le dragage)/valeur avant dragage) supérieure à 30% le chantier sera interrompu et la ou les causes du dysfonctionnement recherchées.

Les déblais ressuyés seront éliminés dans une installation de stockage de déchets agréé dont l'arrêté d'exploitation permet leur acceptabilité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation correspond à l'exploitation normale du port et à l'écoulement des eaux pluviale sans entrave.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande d'Autorisation au titre du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la zone de dragage	2 000 m2
Surface de la zone de ressuyage	640 m2
Volume en place à draguer maximum	500 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Théoule sur Mer

Port de la Figueirette au droit de
l'exutoire pluvial.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6 ° 5 6 ' 0 2 " 03 Lat. 4 3 ° 2 9 ' 0 4 " 04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF marine de type II n°60-001-00, "De la Pointe de la paume à la pointe de l'Aiguille". (Fiche localisation en annexe 11). ZNIEFF Marine Type II n° 83-026-00, "Corniche de l'Estérel" (Distance au projet environ 800m). Fiche localisation en annexe 12). De par sa localisation en fond de port et les mesures de protection prises, les dragages n'auront pas d'impact sur les ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Théoule sur Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRn (Feux de forêt) approuvé en 2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Site inscrit : Bande côtière de Nice à Théoule - Arrêté du 10 octobre 1974 (la fiche descriptive - DREAL PACA - est jointe ne annexe au présent formulaire, annexe 13). Les travaux de dragage n'auront pas d'impact sur le site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans un site N2000 et à une distance suffisamment grande pour indiquer qu'il n'en est pas à proximité. Estérel (FR9301573) situé à environ 1000m de l'entrée du port La Figueirette. Les travaux de dragage n'auront pas d'impact sur le site Natura 2000 (annexe 6).
D'un site classé ?	☒	☐	Site classé : Le massif de l'Estérel oriental situé à environ 200m de la zone de dragage Les travaux de dragage n'auront pas d'impact sur le site classé (annexe 14)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux dragués seront éliminés dans une installation de stockage de déchets dont l'arrêté d'exploitation permet leur réception (ISDI+).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le dragage concerne des matériaux charriés depuis le bassin versant par les forts épisodes pluviaux qui ont impactés la commune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	De par sa situation dans le fond du port, la mise en place de géotextile durant le dragage et l'élimination des matériaux le projet n'est pas susceptible d'engendrer un impact sur l'environnement proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le projet nécessitera l'aménagement et le replis des installations de chantier qui seront réduites au minimum en raison de la quantité de déblais à extraire (environ 1000m3 en place). Il comprendra aussi le transfert des déblais vers l'installation de stockage par camions.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet générera du bruit en journée (travaux exclusivement diurnes) avec les engins de chantier et les moyens de dragage. L'ensemble des outils et du matériel employé sera aux normes françaises.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les matériaux dragués seront ressuyés dans des géotubes et les eaux d'exhaure seront rejetées dans le milieu (fond de port) après décantation. La qualité des eaux d'exhaure sera contrôlée lors d'analyses visant à doser les paramètres du décret du 09 août 2006 (tableau 1 adapté au milieu marin). Voir annexe 5.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déblais de dragage, après ressuyage, seront éliminés dans une installation de stockage de déchets agréée dont l'arrêté d'exploitation permettra leur acceptabilité.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les dragages (maximum 500m3) seront réalisés à l'aide d'une drague aspiratrice et les déblais seront ressuyés dans un géotube. Le chantier de dragage sera circonscrit par un géotextile afin de limiter, voire d'obérer toute propagation de matériaux remis en suspension sous l'action de la drague aspiratrice (annexe 5).

Suivant la qualité des eaux de lixiviation (annexe 9) et contrôle des rejets prévus, des interprétations qui ont été faites au regard de ces matériaux et des teneurs (annexe 10) ainsi que des mesures de ressuyage (géotubes), de décantation des eaux d'exhaure et de leur rejet en fond de port, nous estimons que ce chantier n'est pas susceptible d'avoir un impact sur l'environnement proche, ni sur la santé humaine.

La qualité des eaux sera contrôlée tout au long du chantier en mesurant la transparence au droit du dragage et à la sortie du port. Ces mesures faites avant le début quotidien du chantier puis vingt minutes après son début seront comparées. Une différence de plus de 30% (perte de transparence) impliquera l'arrêt du chantier jusqu'à un retour à des valeurs correctes et l'analyse des raisons du dysfonctionnement, la DDTM06 en sera avertie.

Par ailleurs, une étude de la limite supérieure des herbiers de Posidonies devant la passe et la mise en place de trois stations de mesure permettra de vérifier dans le temps l'absence d'impact de ces dragages sur le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des mesures prises, de la recherche de performance environnementale du chantier (contrôle de la qualité des eaux du port et du milieu récepteur), de l'absence de faune et de flore protégées dans l'enceinte du port, de la distance entre le chantier et les herbiers de Posidonies (annexe 8), nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes :

- 7 : Protections réglementaires - Nature et biodiversité.
- 8 : Biocénoses marines dans l'environnement immédiat du port.
- 9 : Rapport d'Analyses Eurofins.
- 10 : Rapport d'interprétation de la qualité des matériaux en place et de leur devenir.
- 11 : Fiche ZNIEFF Corniche de l'Estérel.
- 12 : Fiche ZNIEFF De la pointe de la Paume à la pointe de l'Aiguille.
- 13 : Fiche DREAL PACA site inscrit "Bande côtière de Nice à Théoule".
- 14 : Fiche DREAL PACA site classé "Massif de l'Estérel oriental".

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Théoule sur mer

le,

14/04/2020

Signature



